



Amiens, le 16 juin 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19

Organisation de la fête de la musique ce dimanche 21 juin



Alors qu'une nouvelle étape du déconfinement est engagée, la reprise de l'activité culturelle se fait dans le respect des règles sanitaires destinées à lutter contre la propagation du Coronavirus.

La fête de la musique qui se déroule ce dimanche 21 juin s'inscrit dans le cadre du retour progressif à une vie normale, mais il faut continuer d'éviter au maximum les rassemblements car ils sont les principales occasions de propagation du virus. Ils restent donc très encadrés et limités à moins de 5 000 personnes.

La préfète de la Somme et la maire d'Amiens appellent les organisateurs directs et indirects à la plus grande vigilance quant aux événements qu'ils souhaiteraient organiser en mettant en place, sous leur responsabilité, les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières pour concilier cette fête avec la lutte contre le covid-19.

La préfète de la Somme rappelle que toute mesure pourra être prise afin de mettre fin aux activités qui ne respecteraient pas les règles sanitaires et en appelle au civisme et au sens des responsabilités, individuel et collectif, pour que soient respectés les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale. A cet effet, des patrouilles préventives seront mises en place par les forces de l'ordre.